

L'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux de Corse vous informe de son actualité, des projets mis en place sur notre territoire et des initiatives prises dans d'autres régions concernant l'exercice de la médecine libérale d'une manière globale.

Edito

« Au cœur du savoir il y a un désir de ne pas savoir. Il y a même une science de l'ignorance. »

Freud

C'est un peu le sentiment que l'on a lorsque l'on ressort épuisé de toutes ces réunions au cours desquelles on est censé participer à la démocratie sanitaire et à la mise en place de la stratégie choisie par le ministère pour répondre au défi de la désertification qui fait plus que menacer.

Un programme ambitieux et des résultats au mieux mitigés.

La raison tient en une phrase qui sert de pub à une marque de rillettes : nous n'avons pas les mêmes valeurs !

Ou comme le dit Claude Bronner : « L'idée même de confier l'organisation des soins de ville aux ARS et aux hôpitaux, très répandue chez nos décideurs, est tellement délirante qu'ils finiront peut-être par en prendre conscience ».

Où pas...

Devant ce constat maintes fois rabâché, l'évidence que la santé doit se construire à partir des territoires avec les acteurs de terrain fait lentement son chemin, semé d'embûches qui ont pour nom : CPAM, lenteur administrative, appétits industriels (n'oublions jamais que la santé contribue plus au PIB des états développés que l'automobile!) et malheureusement la profession elle-même qui semble dans l'ensemble résignée ou pire, pas concernée.

En ce début d'année où traditionnellement on feint de croire que tout va changer pour le mieux, nous avons quand même des raisons d'espérer. La liste n'est pas exhaustive mais

Au plan national,

Une ministre médecin qui, si elle reste à mon goût un peu trop formatée par sa carrière hospitalière, a incontestablement des qualités d'écoute et parfois de remise en cause qui ont tellement manqué pendant 5 ans de glaciation « tourangelle ».

Le maintien, au moins dans le discours, de la médecine de proximité au centre des dispositifs.

Les nombreuses initiatives de nos confrères sur le terrain dont certaines commencent à démontrer leur pertinence en dépit des recommandations nationales !



En Corse,

La collectivité unique est une opportunité inédite d'expérimentation, avec notamment nos 2 élus médecins, dont l'une est en charge de la santé, mais aussi en parallèle, 2 confrères députés sur 4.

Et chez nous aussi des initiatives, et des réussites comme la télédermatologie, l'ouverture des stages MSU à tous, la montée en puissance des structures coordonnées vraiment utiles, une vraie collaboration positive entre les différentes professions médicales et paramédicales sur de nombreux sujets et l'idée qui commence à s'imposer que rien n'émergera de solide sans une franche coopération entre le public et le privé.

Néanmoins les défis restent nombreux !

Construire avec et pour les jeunes générations de praticiens en est un. Il faudra enfin signer cette convention pour la maîtrise de stage, mais également convaincre nos confrères récemment installés que leur profession dépend aussi collectivement de la manière dont ils vont la défendre : et que c'est tout l'objet et le rôle des URPS qu'elles soient ML ou autres, au sein desquelles il serait nécessaire qu'ils envisagent de s'investir.

Se battre pour la médecine de proximité, pas seulement parce que c'est notre métier, mais parce que nous sommes convaincus que sans elle aucun système de soins ne peut être performant.

Arracher aux pouvoirs publics de vraies possibilités financières pour s'investir dans les nouvelles technologies avant qu'elles ne deviennent la chasse gardée des groupes privés dont on connaît les motivations.

Là aussi la liste peut être complétée.

Alors pour 2018, je vous dis pace, salute é curagiù !

Dr Antoine Grisoni

Président de l'URPS ML de Corse



Point d'étape du projet de Télédermatologie en Corse

Quelques chiffres depuis Mars 2015...

- **586** demandes de télé-expertises réalisées pour **572** patients concernés,
- **46.654 km** évités aux patients,
- **20%** des patients ayant bénéficié d'une télé-expertise sont dépendants d'un tiers pour leurs déplacements,
- **914** déplacements évités sur **1172** soit environ **78 %** des déplacements,
- **395** demandes de télé-expertises concernent des patients vivants à plus de 25 km d'un dermatologue, soit **67 %** des demandes.



16 & 17 novembre à Lille : l'expérimentation a été présentée au 8ème Congrès National des Réseaux de Cancérologie.

25 novembre 2017 à Paris : Pour les états généraux de la médecine spécialisée, l'UMESPE a réalisé un film sur l'expérimentation de télédermatologie en Corse, sélectionnée comme l'une des 3 expériences les plus innovantes en France.

11 & 12 janvier 2018 à Paris : Remise d'un prix spécial au Dr Florence OTTAVY par le Syndicat National des Dermatologues-Vénérologues au travers du fonds de dotation « **Pour sa Peau, Pour sa Vie** » (prix en faveur de projets innovants sélectionnés par un comité scientifique, afin de faire progresser la recherche contre le mélanome et les autres cancers de la peau).

News

◆ Accessibilité du site sur mobile et tablette

◆ Fonctionnement simplifié et optimisé pour les contrats de remplacement

112
médecins
installés

100
médecins
remplaçants

49 offres
et
demandes

◆ Alertes hebdomadaires envoyées tous les mercredis à partir de 16h : elles permettent de rester informé des offres et demandes de remplacements, d'installations, de collaborations et d'assistantats.

◆ Nouveau sélecteur de périodes avec possibilité de voir directement le nombre de résultats trouvés.

◆ Actualisation en temps réel des remplaçants disponibles

◆ Optimisation des échanges entre les médecins : la communication se fait directement dans l'interface du site et non par mail

◆ Simplification du processus dans la mise en relation des médecins

◆ Ouverture des annonces vers les autres régions (interopérabilité avec les plateformes des autres régions).

**EVOLUTION DE LA
PLATEFORME
REMLACORSE**

Pour vous inscrire, rien de plus simple, il suffit de cliquer sur le lien: www.remlacorse.org



CERTIFICATS DE DECES

L'URPS ML de Corse a mis un terme à l'expérimentation permettant d'indemniser les médecins car un décret « relatif aux conditions de rémunération de l'examen nécessaire à l'établissement du certificat de décès au domicile du patient » est paru au JO du 11 mai 2017.



Il permet aux médecins établissant un certificat de décès au domicile pendant les horaires de la PDSA de se faire rémunérer par l'Assurance Maladie, à hauteur de 100 €.

Le médecin doit compléter et adresser à la CPAM le formulaire « CNAMTS 850 » téléchargeable sur notre site (Actions / Dossiers / Certificats de décès) ou en cliquant directement sur :

<http://www.urps-ml-corse.com/index.php/actions/dossiers/71-certificat-de-deces>

Important

Jusqu'au 31 janvier 2018, les médecins sont invités à saisir sur leurs Espace Pro du site Ameli les indicateurs liés à la rémunération du nouveau « forfait structure » (nouveau de la convention médicale de 2016) et, comme chaque année depuis 2012, certains des indicateurs de leur rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP).

CARMF
Caisse Autonome de Retraite
des Médecins de France

**NOUVEAU PLAFOND DE
DISPENSE DE L'AFFILIATION AU
RÉGIME DE PRESTATIONS
COMPLÉMENTAIRES DE
VIEILLESSE DES MÉDECINS
LIBÉRAUX !**

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins et l'Association d'Aide Professionnelle aux Médecins et Soignants (AAPMS) ont signé une convention ayant pour objet, dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel, de proposer un numéro d'appel unique pour renforcer l'écoute et l'assistance des médecins en difficulté. Il sera également accessible aux internes en médecine.

Le Dr Patrick Bouet, président du CNOM, déclare « L'entraide est l'une des missions constitutives de l'Ordre des médecins. Elle permet d'apporter une aide confraternelle à des médecins en difficulté ou à leurs familles, et doit être entendue au sens large : outre l'attribution de secours financiers, elle comprend un soutien psychologique, organisationnel et juridique, un accompagnement professionnel et social, mais aussi une facilitation d'accès aux soins. »

A partir du 1er janvier 2018, ce numéro unique d'écoute et d'assistance aux médecins et internes en difficulté sera donc mis en service :

L'AAPMS MET EN PLACE UN NUMÉRO DÉDIÉ :

0826 004 580

Appel anonyme - 24h/24 et 7j/7 - N° Indigo : 0,15€/min

Les médecins libéraux dont le revenu d'activité est inférieur à un chiffre fixé par arrêté interministériel peuvent demander auprès de la CARMF à être dispensés de l'affiliation au régime de prestations complémentaires de vieillesse.

Depuis le 22 décembre 2017, ce montant a été fixé à **40 000 €** pour les médecins exerçant dans les conditions prévues à l'article L. 643-6 du code de la sécurité sociale et dans les zones mentionnées au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique (zone définie par l'ARS comme caractérisée par la difficulté d'accès aux soins ou par l'insuffisance des soins)

Le lien de l'arrêté :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F122DFCA3922B4F60F8196AE05C30A26.tp1gfr25s_2?cidTexte=JORFTEXT000036267718&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00036266864

PROJET LIONS SOS

Une boîte dans le réfrigérateur pour sauver une vie !

► **Principe** : Regrouper les informations essentielles relatives à la santé du patient dans une « petite boîte », rangée dans la porte du réfrigérateur, lieu sécurisé et accessible en cas d'urgence à domicile dans une situation où personne ne peut les communiquer aux intervenants.

► **Process** : Ces informations figurent sur une fiche remplie par le bénéficiaire et/ou une tierce personne habilitée (famille, médecin traitant, pharmacien, IDEL, aide à domicile, personne de confiance). Un autocollant est apposé au dos de la porte d'entrée pour signaler la présence de la boîte.

► **Public concerné** : toute personne vulnérable et/ou dépendante ou en situation de l'être, quel que soit son âge.

► **Partenaires** : Le LIONS Club de Corse a sollicité comme partenaires l'ARS, le CDOM, l'URPS ML et l'URPS Pharmaciens. Le LIONS Club s'est engagé à pérenniser régulièrement la promotion du système et le rappel de l'information sur son existence.



**Les boîtes seront distribuées par les pharmacies.
L'ensemble de l'opération est financé par le LIONS Club.**

L'objectif est d'assurer l'information des acteurs concernés, concrètement les structures d'urgence médicales et/ou sociales qui auront besoin de ces données dans un temps court.

L'idée nous a paru simple et vertueuse, elle est d'ailleurs déjà en œuvre dans certaines régions. Elle nécessite une coordination globale des acteurs (Equipes de soins de 1^{er} recours, SAMU, aidants, etc.) ainsi qu'un suivi et une évaluation dans un délai à définir.

A noter : Elle s'appliquera dans un premier temps sur la circonscription d'Ajaccio et Porticcio.

STOP AUX CERTIFICATS MÉDICAUX INUTILES !

L'Union Régionale des Médecins Libéraux de Corse a attiré l'attention des Ligues Sportives Régionales sur les modifications récentes de la législation concernant l'établissement de certificats médicaux, applicables dès cette année.

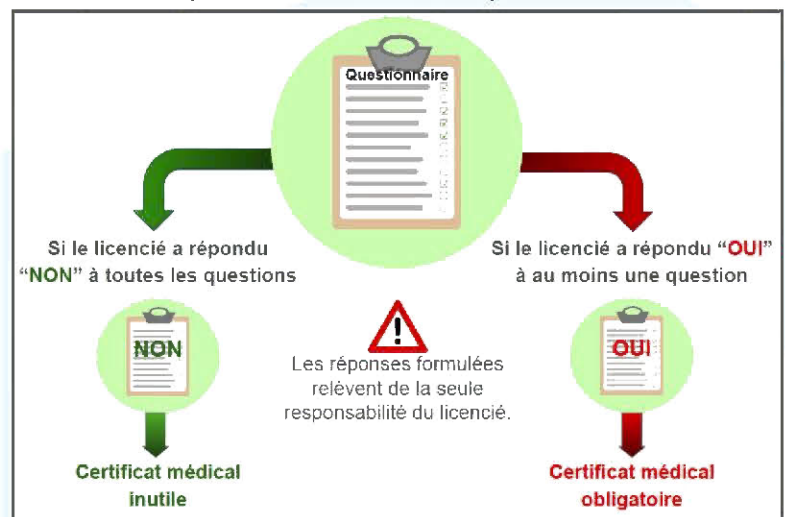
En effet, les médecins libéraux sont encore trop souvent sollicités pour la rédaction de certificats médicaux qui ne sont pas toujours nécessaires.

Si le sportif est déjà inscrit dans une fédération et est détenteur d'une licence dans la discipline concernée, il n'a pas besoin de présenter un certificat médical datant de moins d'un an pour s'y inscrire à nouveau (à l'exception des disciplines sportives à contraintes particulières*). Le sportif, ou son représentant légal s'il est mineur, doit renseigner un questionnaire de santé.

Nous avons donc demandé aux fédérations qui ne l'auraient pas encore fait de tenir compte de ces changements, de réactualiser les documents d'inscription et de communiquer ces informations aux licenciés par l'intermédiaire des clubs.

En espérant avoir été entendus !

Le club sportif fournit au licencié un questionnaire de santé :



*Alpinisme, plongée subaquatique, spéléologie, disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par K-O (Ex : Boxe anglaise), disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur (sport auto, karting et motocyclisme), disciplines sportives aéronautiques pratiquées en compétition, parachutisme, rugby à XV, rugby à XIII et rugby à VII.